

## Infirmières auxiliaires

# Un retour en force dans les hôpitaux la promesse d'un

Presque complètement disparues des centres hospitaliers, les infirmières auxiliaires, spécialisées dans les soins de chevet, s'apprêtent à y effectuer un retour en force. À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* qui élargit leur champ de pratique, elles se sont vu confier de nouvelles activités professionnelles, afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau de la Santé et des Services sociaux.

« Il y a une cinquantaine d'années, aux lendemains de la Deuxième Guerre Mondiale, des infirmières auxiliaires ont été formées et embauchées pour contrer la pénurie d'infirmières dans les établissements de soins de courte durée. Aujourd'hui, c'est une autre pénurie d'infirmières qui nous ramène dans les hôpitaux. C'est le début d'une réelle réorganisation du travail en soins infirmiers, qui va permettre d'assurer une utilisation plus efficiente des ressources humaines », explique **Carmelle Chagnon**, membre du comité provincial des infirmières et infirmiers auxiliaires des Secteurs réunis Affaires sociales (SAS-CSD) et administratrice de l'Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec (OIIAQ), région Montérégie.

La loi, qui est entrée en vigueur le 30 janvier 2003, satisfait aussi le président de l'OIIAQ, **Régis Paradis**. L'organisme n'a cessé au cours des dernières années de demander que les lois professionnelles soient modifiées de façon à accroître l'autonomie et la polyvalence des infirmières auxiliaires.

### Actualisation des compétences

Cette importante réforme, réclamée à de nombreuses reprises par les Secteurs réunis Affaires sociales de la CSD, a entraîné la mise sur pied d'un programme de formation continue à l'intention des 16 000 infirmières auxiliaires visées par la loi, mais sans que le gouvernement ne débloque les fonds nécessaires à son financement.



Carmelle Chagnon

Sous le gouvernement Landry, les ministères de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Éducation avaient refusé de débloquer les trois millions de dollars nécessaires, alléguant que leur mandat était de financer la formation des futures infirmières auxiliaires et non pas de celles déjà en poste. Cette responsabilité incombant, selon ces ministères, aux établissements hospitaliers, alors que ceux-ci sont déjà aux prises avec d'importantes compressions budgétaires.

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti libéral, le dossier n'a guère évolué, si ce n'est que la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie, en collaboration avec Emploi-Québec, a annoncé en juin dernier l'injection des sommes d'argent nécessaires à l'actualisation des compétences des infirmières auxiliaires, une première à l'échelle du Québec.

« Ce geste devrait servir d'exemple et amener les autres régies régionales à se prendre en mains, en attendant que le gouvernement assume ses responsabilités et débloque les sommes d'argent nécessaires,

# aux peu plus d'humanité



Jean-François Bérubé

*assurant ainsi le désengorgement du réseau de la Santé et des Services sociaux et ainsi un meilleur accès à des soins de qualité à la population. La loi donne, en effet, aux établissements de la santé des moyens qui leur permettent d'utiliser, mieux et au maximum, les compétences des divers professionnels à leur emploi », souligne Jean-François Bérubé, président du SAS-CSD.*

Depuis l'entrée en vigueur le 22 mai dernier du Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires, le SAS-CSD suit de très près l'évolution du dossier, pressant, entre autres, les autres régies régionales à emboîter sans délai le pas à celle de la Montérégie.

En outre, plusieurs directions d'établissements de santé ont déjà annoncé qu'elles n'attendaient pas de savoir qui allait payer et qu'elles étaient prêtes à dispenser elles-mêmes la formation. Quant à l'OIIAQ, sa contribution a été de préparer et de rédiger les cahiers de formation tant pour les infirmières auxiliaires que pour le personnel enseignant.

## Dix-huit mois de délai

Pour exercer leurs nouvelles activités, soit le prélèvement sanguin, l'installation d'un tube nasogastrique et l'administration de vaccins, les infirmières auxiliaires devront suivre, le jour, le soir ou la fin de semaine à leur choix, une formation de 20 heures. Elles disposent d'un délai de dix-huit mois pour compléter avec succès ce programme, sinon elles se verront imposer une limitation d'exercice leur interdisant de pratiquer l'une ou l'autre de ces nouvelles activités.

Près d'une quarantaine de centres de formation professionnelle à travers le Québec sont prêts à offrir le programme de formation, si toutefois ils disposent d'un nombre suffisant d'inscriptions. Les infirmières auxiliaires qui décident de suivre cette formation, devront déboursier 150 \$.

*« Nous ne voulons en aucun cas prendre la place des infirmières. Ce n'est pas pour accomplir des tâches administratives ou pour gérer du personnel que nous avons choisi ce métier, mais bien pour être en contact avec les malades, pour leur prodiguer des soins directs, pour assumer une présence humaine auprès d'eux », affirme Carmelle Chagnon.*

Les infirmières auxiliaires représentent une ressource qualifiée. Le programme d'études, *Santé, assistance et soins infirmiers*, élaboré par le ministère de l'Éducation, est offert dans les centres de formation professionnelle. Réparti sur deux ans, il

totalise 1 800 heures de formation exclusivement axée sur l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques en soins infirmiers. À titre de comparaison, les infirmières reçoivent 2 100 heures de formation au cours de leurs trois années de cégep, mais, une fois en possession d'un diplôme d'études collégiales en techniques infirmières ou en soins infirmiers, elles peuvent également poursuivre leurs études au niveau universitaire.

Mais, au-delà de leur formation, de leur polyvalence, les infirmières auxiliaires constituent un maillon crucial de l'humanisation des soins, sérieusement compromise sous l'effet conjugué du virage ambulatoire et des coupures budgétaires.

*« Nous avons notre place dans les établissements de santé et, aujourd'hui, nous*

*la reprenons. Il a fallu se battre pour y arriver. Au cours des dernières années, on a constamment vécu sous la menace de voir disparaître les infirmières auxiliaires. Mais, nous n'avons pas lâché. Les centrales syndicales, la CSD en tête, nous ont soutenues, épaulées, maintenant leurs pressions et leurs revendications. Mais, il aura fallu la pénurie d'infirmières pour que le gouvernement réagisse et nous mette davantage à contribution, pour que les portes se rouvrent », conclut Carmelle Chagnon.*

Une présence humaine au chevet d'un patient, quelqu'un qui prend le temps de le reconforter, de dissiper ses craintes, de calmer son insécurité, c'est cette touche d'humanité qu'apporte une infirmière auxiliaire dans le milieu hospitalier. ☺

